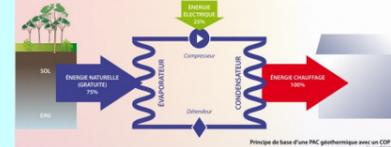


Répartition des productions	Types d'énergies renouvelables
Bois énergie 62,4 % 13 chaufferies bois-énergie industrielles, 45 collectives, 9 agricoles	
Eolien 31,3 % 133 éoliennes	
Hydroélectricité 2,4 % 21 centrales hydroélectriques	
Biogaz 2,3 % 9 installations : 7 agricoles et 2 industrielles	
Géothermie 1 % 12 installations collectives	
Solaire photovoltaïque 0,5 % 1112 installations	
Solaire thermique 0,1 % 4 250 m² de panneaux	

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

 -40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990	 -30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012	 Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité
 Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012	 -50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025	 Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025

Les membres du pôle Energies renouvelables

		
		
		
		
		
		
Fédération départementale d'énergie des Ardennes (FDEA)		

l'ensemble des communautés de communes des Ardennes

Production d'énergies renouvelables dans les Ardennes



Chiffres clés 2015



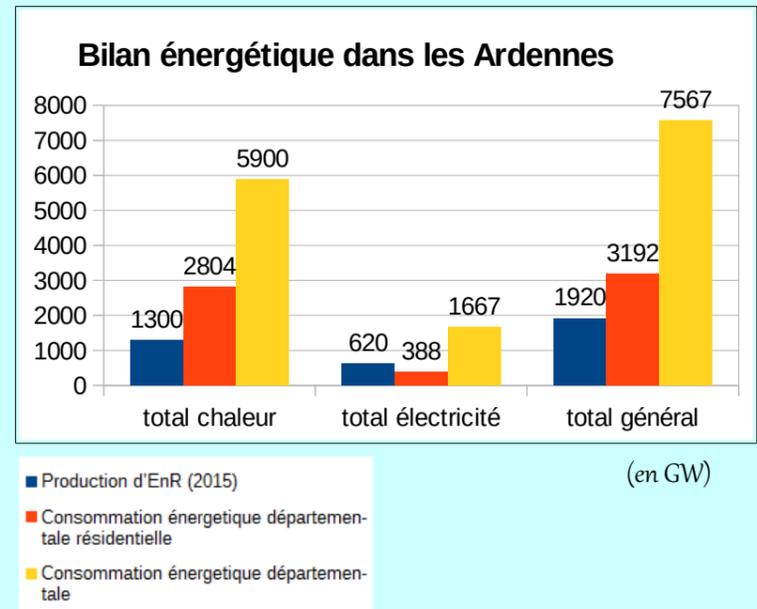
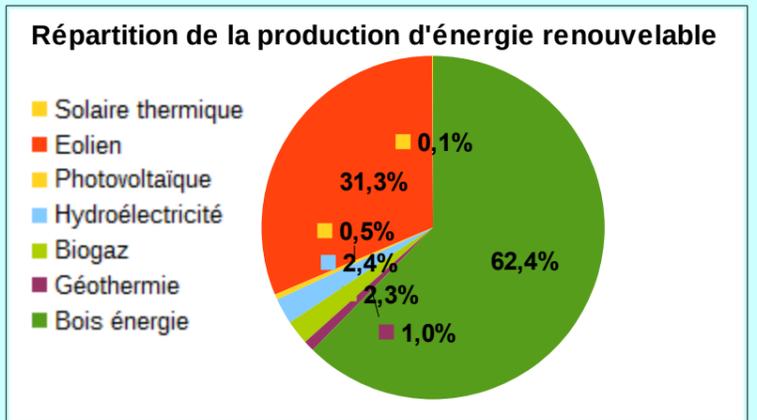
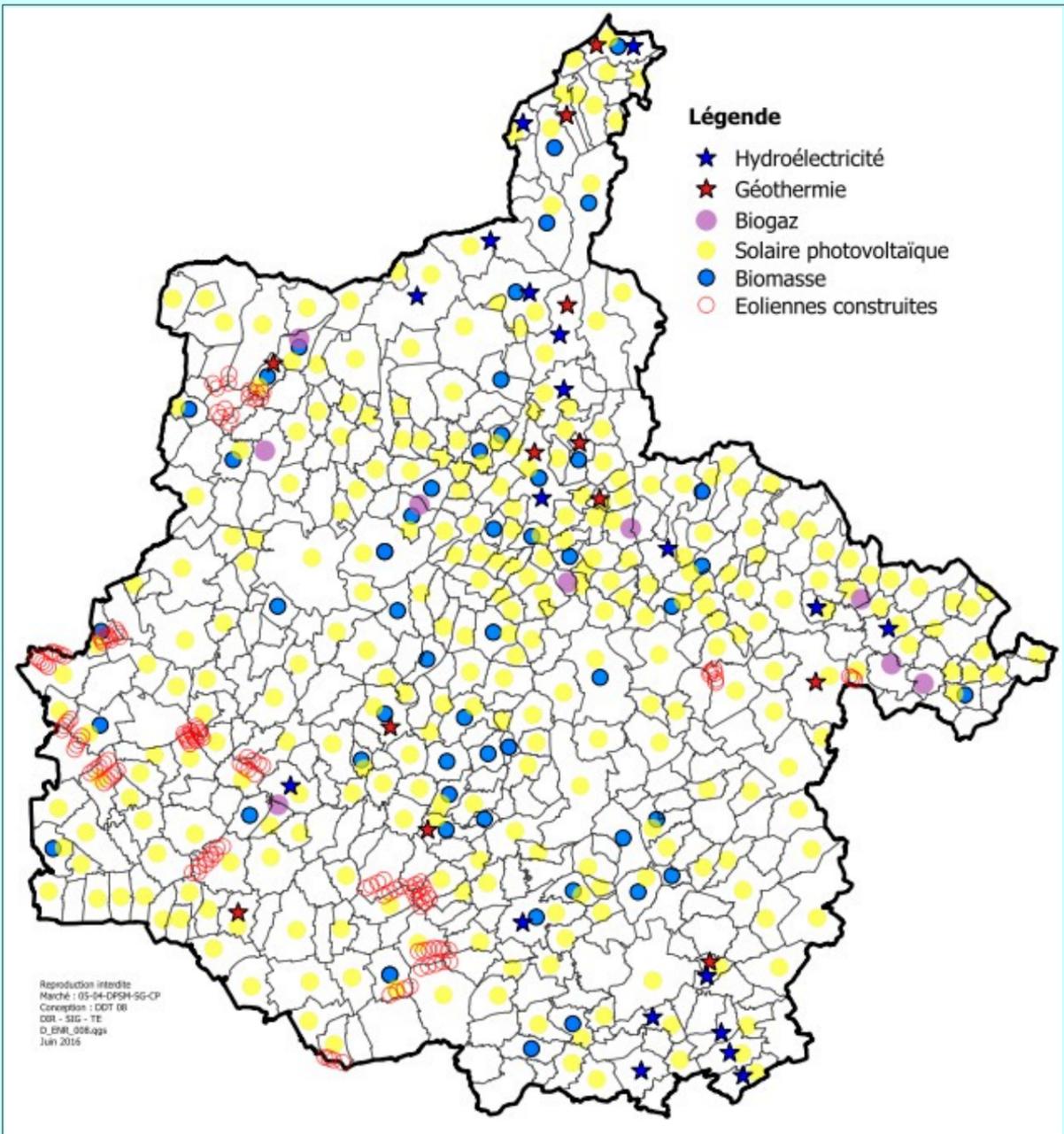
Direction départementale des territoires, service environnement
3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex –
Horaires d'ouverture : 9h00 – 11h30 et 14h00 – 16h30
Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17 –
Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr Site Internet : www.ardennes.gouv.fr

Au moment de la présentation du schéma départemental de développement des énergies renouvelables, en 2010, l'objectif affiché était d'atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique ardennaise en 2017. Il pouvait paraître ambitieux, l'échéance pour cet objectif étant fixé à 2020 au niveau national.

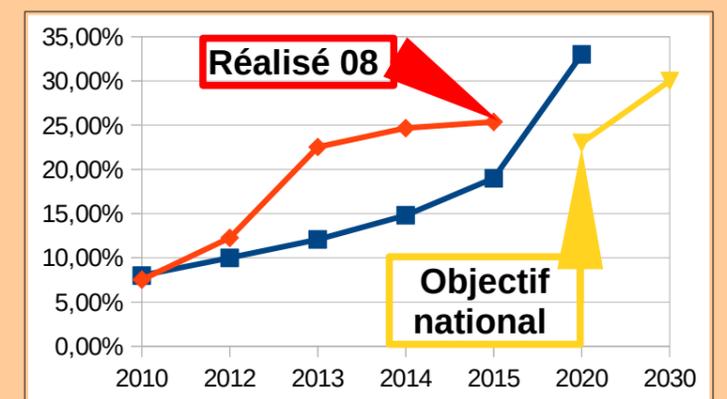
Fin 2015, avec une couverture par les énergies renouvelables qui atteint 25 % des besoins, et près des 3/4 des communes ardennaises couvertes par au moins un dispositif de production d'énergie renouvelable, le résultat est à la hauteur de la mobilisation des ardennais.

Si les installations de grandes dimensions telles que les éoliennes tiennent une place importante dans l'évolution de la production, je souhaite aussi mettre en avant le fait que de nombreuses installations d'énergies renouvelables appartiennent à des particuliers. Ainsi, par exemple, fin 2015, les Ardennes comptabilisent plus de 1000 producteurs particuliers d'énergie photovoltaïque raccordée au réseau de distribution.

Je souhaite vivement que nos actions visant à produire plus d'énergies renouvelables continuent à contribuer au développement économique des Ardennes et qu'elles soient porteuses d'une image de modernisme.



Au moins une production d'énergie renouvelable dans 3/4 des communes ardennaises



1/4 des besoins énergétiques ardennais couverts par des énergies renouvelables

